



Syndicat Départemental  
des Déchets de la Dordogne

**SMD3**

**SMD3**

La Rampinsolle  
24 660 COULOUNIEIX CHAMIERES  
☎ : 05.53.45.58.90  
Fax : 05.53.45.54.99  
Courriel : [contact@smd3.fr](mailto:contact@smd3.fr)  
Site internet : [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales  
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU  
ARRETES REGLEMENTAIRES**

**N° 10 – 3<sup>e</sup> trimestre 2013**

.....  
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : SOMMAIRE

## Comité syndical du 27 août 2013 → page 3

N°	Thème	Objet
01-13E	SMD3	Adoption du procès-verbal des comités syndicaux du 11/06/2013
02-13E	SMD3	Création de trois postes d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint administratif à compter du 01/09/2013
03-13E	SMD3	Augmentation de la durée du travail du poste d'agent d'entretien de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes
04-13E	SMD3	Convention SMD3/DASTRI
05-13E	Marché	Marché n°E-12-03-PA de mise à disposition et transport des bennes de plastiques en provenance des déchèteries de la Dordogne : Lot 1 : nord du département (titulaire SITA) : avenant n°1 Lot 2 : sud du département (titulaire Veolia Propreté) : avenant n°1 <i>Retire et remplace la délibération n°22-13C du comité Syndical du 11 juin 2013</i>

## Arrêtés réglementaires → page 4

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

## Comité syndical du 27 août 2013

### **N°01-13E : Adoption du procès-verbal des comités syndicaux du 11/06/2013**

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°02-13E : Création de trois postes d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint administratif à compter du 01/09/2013**

Autorisation donnée au Président pour créer quatre postes à temps complet de catégorie C – filières technique et administrative, à compter du 01/09/2013. Ces postes seront dédiés à des missions d'agent d'exploitation au centre de transfert de la Bergerac, dans le cadre de la prise en régie de l'exploitation de ce site par le SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°03-13E : Augmentation de la durée du travail du poste d'agent d'entretien de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes**

Autorisation donnée au Président pour augmenter la durée du travail affectée au poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à hauteur de 14,5 heures hebdomadaires, pour les missions d'agent d'entretien de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°04-13E : Convention SMD3/DASTRI**

Autorisation donnée au Président pour signer la convention avec l'éco organisme DASTRI pour la collecte et l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). L'entrée en vigueur de cette convention interviendra après la co-signature de la convention.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°05-13E : Marché n°E-12-03-PA de mise à disposition et transport des bennes de plastiques en provenance des déchèteries de la Dordogne :**

**Lot 1 : nord du département (titulaire SITA) : avenant n°1**

**Lot 2 : sud du département (titulaire Veolia Propreté) : avenant n°1**

***Retire et remplace la délibération n°22-13C du comité Syndical du 11 juin 2013***

Autorisation donnée au Président pour signer les avenants 1 au marché de mise à disposition et transport des bennes de plastiques en provenance des déchèteries de la Dordogne, afin de résilier le marché relatif aux lots n°1 et 2 compte tenu du faible tonnage entrant.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **Information des élus pour l'attribution de marchés non délibérés par le Comité (délégation du Président) :**

- Marché n°E-13-04-PA d'entretien des débourbeurs déshuileurs des centres de gestion des déchets du SMD3 (24) : attribution à la société Sanitra (SITA) pour un montant prévisionnel de 44 770 €HT/an soit 89 540 €HT sur la durée prévisionnelle du marché.
- Marché n°E-13-05-PA de prestation de service pour la caractérisation (MODECOM) des déchets ménagers résiduels : attribution : attribution à la société ECOGEOS pour un montant prévisionnel de 35 640 €HT.

## Arrêtés réglementaires

2013-64 Création d'une régie de recettes pour encaisser les recettes liées à la vente de broyat et de compost

